

**CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE  
DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DEFENSE**

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI 1901, AGREE SOUS LE NUMERO AS77940670 PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS  
DECLAREE A LA PREFECTURE DE SEINE ET MARNE SOUS LE NUMERO 2593



## **Programme des Activités**

**SAISON 2016 - 2017**

### **I / MODALITES D'ADHESION au Club Sportif et Artistique du CNSD**

**L'adhésion au club comprend :**

- *la licence assurance de la fédération des clubs de la défense (16,00 €).  
Une assurance complémentaire est proposée aux adhérents par la FCD (se renseigner au secrétariat)*
- *la participation au fonctionnement du club*

**1) Membres**

- **Militaires et civils du Centre National des Sports de la Défense (C.N.S.D.) et de l'école de gendarmerie de Fontainebleau, ainsi que leurs familles :**

Montant de l'adhésion **46 €**

- **Engagés volontaires du C.N.S.D. ainsi que leurs familles :**

Montant de l'adhésion **41 €**

- **Personnels appartenant au ministère de la Défense, extérieurs au C.N.S.D.:**

Montant de l'adhésion **61 €**

- **Personnels civils sans attache avec la Défense :**

Montant de l'adhésion **90 €**

- **Badge magnétique d'accès :**

Caution remboursable **10 €**

\* **3<sup>ème</sup> enfant : ½ tarif – 4<sup>ème</sup> enfant : gratuit**

**SIEGE : Camp GUYNEMER 77307 FONTAINEBLEAU CEDEX**  
Tél : 01 79.91.62.18 — E-mail : [cseis.77300@gmail.com](mailto:cseis.77300@gmail.com) – facebook CNSD

- 2) Une famille s'apprécie au sens que l'INSEE donne du ménage :  
" personnes vivant dans la même unité d'habitation ".
- 3) Tarif étudiant sur présentation de la carte (tarif défense)
- 4) Un certificat médical de non contre indication est obligatoire à l'inscription pour la pratique d'activités physiques.
- 5) Les licences des fédérations dirigeantes ne sont obligatoires que pour ceux qui s'engageront dans des compétitions organisées par ces fédérations.

L'adhésion au club comprend la licence assurance de la fédération des clubs de la Défense (FCD), site : [www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Les clauses de cette assurance peuvent être consultées auprès du secrétariat du club.

Une assurance complémentaire facultative est proposée à chaque adhérent, se renseigner auprès du secrétariat du club.

#### 6) Dossier d'inscription

**dossier individuel d'inscription**  
« renouvellement ou première inscription »

**secrétariat du club sportif et artistique**  
formalités administratives

**certificat médical**  
de non contre  
indication  
à la pratique sportive

**Cas particuliers**  
PLONGEE

**2 photos**

**bulletin d'adhésion**  
à remplir

au secrétariat  
du CSA CNSD  
(Halle H. Sérandour)

**règlement**  
comprend  
**obligatoirement**

l'adhésion club  
la cotisation section (1)  
le prix de la licence (1)  
et la caution du  
laissez-passer (1)

(1) le cas échéant

7) heures d'ouverture du secrétariat (bâtiment 11 - halle Henri Sérandour) :

**Du lundi au jeudi de : 09 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi de : 09 h 00 à 11 h 30**

8) le règlement en euros, en espèces, par chèques ou par chèques vacances.

9) accès au camp Guynemer : le code de la route doit être respecté par tous dans l'enceinte du camp Guynemer. (vitesse limitée à 30 km/h)

- **PIETONS** : autorisés aux membres du club munis de leur carte d'adhérent et de leur carte magnétique.
  
- **CYCLISTES** : interdiction de pénétrer dans le camp avec une bicyclette dépourvue d'éclairage et ce, même de jour. Carte d'adhérent et carte magnétique obligatoires.
  
- **VEHICULES** : laissez-passer CSA CNSD apposé sur le pare-brise du véhicule (en haut à gauche).  
Carte d'adhérent et carte magnétique obligatoires pour tous les passagers.

(L'accès véhicules peut être suspendu, en application des mesures de sécurité du plan VIGIPIRATE)

**Inscriptions à compter  
du 06 septembre 2016**

<b>Mardi</b>	)	<b>09 h 00 à 11 h 00</b>
<b>Mercredi</b>	)	<b>et de</b>
<b>Jeudi</b>	)	<b>14 h 00 à 16 h 30</b>